

Convention de formation N° Réservé asb

A faxer au 01.56.03.55.56

A photocopier pour inscrire plusieurs participants

Entre :

Signataire

Nom :

Prénom :

Société

Nom :

Adresse :

N° Kbis :

ci-après « le Client » ;

Et l'organisme de formation :

asb publishing, 19 rue Martel, 75010 Paris,

RCS: B4509322140 Paris

Agrément formation N° 11754101775

ci-après « le Prestataire » ;

Le Client et le Prestataire sont conjointement appelés
« les parties »

I – OBJET, LIEU, BENEFICIAIRE & DUREE

- Cette convention concerne la formation « **Animer et Vendre avec des films de formation** ». Le programme et les objectifs pédagogiques de la formation sont définis au verso de la présente convention

- Lieu : Sté asb publishing, 19 rue Martel, 75010 Paris

Bénéficiaire de la formation

Nom :

Prénom :

La formation

Date(s) :

Nbr. jours et heures en salle :

Nbr. Jours et heures en travail individuel :

II - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

- Le Client s'engage à assurer la présence du bénéficiaire aux dates, lieux et heures prévus

III - PRIX DE LA FORMATION

- Formation & restauration : 785€HT, soit 938,86€TTC (dont TVA 19,6% : 153,86€).
- Règlement de 50% du prix à la commande, soit 469,43€, le solde le jour de la formation, ou attestation de demande de prise en charge OPCA
- La facture est remise le jour même de l'animation, avec la feuille d'émargement et la feuille d'évaluation à chaud remplie par le bénéficiaire

IV - MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Présentation de la base de films asb publishing (en option : abonnement annuel, voir tarif sur www.asbpublishing.com)
- Ateliers pratiques d'entraînement à l'animation en salle avec les films
- Ateliers de présentation commerciale de l'offre : sur présentations PowerPoint et en face à face

V - CONTROLE DES CONNAISSANCES ET VALIDATION

- Une attestation, précisant la nature et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de celle-ci. Le contrôle de la présence des stagiaires sera assuré par la vérification de l'assiduité des participants et la signature par ceux-ci de la feuille d'émargement chaque demi-journée
- Pour la formule coaching, l'évaluation du travail fait par le bénéficiaire est fait sur la base des livrables rendus à l'animateur la seconde demi-journée

VI – ANNULATION & LITIGES

- En cas d'annulation à l'initiative du Client, même en cas de force majeure, moins de 30 jours avant la formation, l'acompte de 50% reste acquis au Prestataire. L'acompte est dû à la signature de la convention
- En cas de litige, le tribunal de Paris est seul compétent

Fait à Paris, en deux exemplaires Le :

Pour le Client (date, signature et tampon) :

Pour le Prestataire